

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

2ème Rallye régional VHC de la Porte Normande « Stéphane LANCELEVÉE »

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du visa	
Ouverture des engagements : dès la parution du présent règlement	
Clôture des engagements : 10 octobre 2022	
Parution du carnet d'itinéraire : 22 Octobre 2022 à partir de 8h45 à la Salle des Fêtes	
Dates et heures des reconnaissances : 22 Octobre 2022 de 9 h à 12 h et de 14h à 18h	
Vérifications des documents le : 22 Octobre 2022 de 13 h30 à 18 h 45 Salle des Fêtes de GOURNAY	
Vérifications des voitures le : 22 Octobre 2022 de 13 h45 à 19 h 00 Place Nationale à GOURNAY	
Heure de mise en place du parc de départ le : 22 Octobre 2022 Place Remshalden à GOURNAY.....	
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 22 Octobre 2022 à 18h00 Salle des Fêtes à GOURNAY	
Publication des équipages admis au départ le : 22 Octobre 2022 à 19h30 Place Nationale à GOURNAY	
Publication des heures et ordres de départ le : 22 Octobre 2022 à 20h30 Salle des Fêtes à GOURNAY.	
Briefing des pilotes prioritaires le : 22 Octobre 2022 à 20h30 Salle des Fêtes à GOURNAY	
Départ du 1^{er} concurrent : 23 octobre 2022 à 7 h 45 Place Remshalden à GOURNAY	
Publication des résultats partiels le 23 Octobre 2022 Place Nationale de GOURNAY EN BRAY sous la tente des vérifications techniques	
Arrivée du 1^{er} concurrent à : 17 h 37 le 23 Octobre 2022	
Vérifications finales le : 23 Octobre 2022 Garage Normandie rue Charles Gervais à GOURNAY EN BRAY	
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
Publication des résultats du rallye le 23 Octobre 2022 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Lieu : Place Nationale à GOURNAY EN BRAY	
Remise des prix le : 23 Octobre 2022 à 19 h Lieu : Place Nationale à GOURNAY EN BRAY	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **PAYS DE DIEPPE** organise le **2ème Rallye régional VHC de la Porte Normande << STÉPHANE LANCELEVÉE >>** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de NORMANDIE le 01/07/2022 sous le numéro **48** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **563** en date du 01/08/2022.

Comité d'Organisation

Président : Dominique BANSARD

Membres : Écurie Porte Normande

Secrétariat du Rallye, Adresse : Dominique BANSARD 66 rue Nationale 60590 TRIE CHATEAU

Téléphone : 06 09 91 15 15

Email : dominique.bansard@orange.fr

Permanence du Rallye : PC course Salle des Fêtes le samedi 22 octobre de 14 h à 19 h et le dimanche 23 octobre à partir de 7 h00

Organisateur technique

Nom : Écurie Porte Normande – Dominique BANSARD

Adresse : Mairie de GISORS 27140 GISORS

Téléphone : **06.09.91.15.15**

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des C.S. Philippe DREAU

Membres : François JARDIN

..... Christine FAULIN

Directeur de Course : Franck MARIE

Directeur de Course Adjoint : Hubert VERGNORY

Directeurs de Course Adjoints au PC : Jean-Yves FAULIN

..... Lucien VARANGLE

Directeurs de Course Adjoints ES Edouard MATHIOT

..... Jean-Pierre LACROIX

..... Patrick JOVE

..... Sandrine LANGONI

Directeur de Course voiture Tricolore Michel CARTERON

Directeur de Course voiture Damier Brigitte DREAU

Commissaire Technique Responsable VHC : Jacques SALENNE

Commissaires Techniques : Jean BOUQUET

..... Claude OLLIVIER

..... Christophe BOGEMANS

..... Jean-Louis AUBLE

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Christian BOUCHARD

..... Michel GUENET

Responsable des commissaires : Arno VIANDIER

Chargés des relations avec la presse : Jean Jacques JOLLY

Chronométrateurs : Sylvain COUEDON

..... Jennifer LACHEVRE

Classements : Raphael VOISIN

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 2ème RALLYE RÉGIONAL VHC de la Porte Normande << STÉPHANE LANCELEVEE >>

Compte pour Le Championnat de Normandie

Le Championnat de l'ASA PAYS DE DIEPPE 2023

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : **samedi 22 Octobre de 13h30 à 18h 45 à la salle des fêtes de GOURNAY**

Vérifications techniques : **samedi 22 Octobre de 13h45 à 19 h place Nationale à GOURNAY**

Les horaires de convocations aux vérifications administratives seront envoyés le 18 Octobre 2022, par SMS , au numéro de téléphone portable du pilote , indiqué sur le bulletin d'engagement . Les équipages ne pouvant respecter leur heure de convocation, doivent le signifier au 06 51 77 62 54 pour demander un nouvel horaire de convocation.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **2ème Rallye VHC de la Porte Normande** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 10 Octobre 2022 à minuit** à l'adresse suivante :

RALLYE GT
19 Rue Hamelin
27700 LES ANDELYS
Mail : rvoisin@rallygt.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au **PARC DE LA GARENNE - ROUTE DE GISORS à GOURNAY en BRAY**
Le parc à plateau **OBLIGATOIRE** se situera rue Félix Faure à **GOURNAY EN BRAY** (voir plan ci-dessous)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

5.2P : PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye VHC de la Porte Normande représente un parcours de 165 kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 kms

Les épreuves spéciales sont : **E S 1 – 3 - 5 LES MAZIS de 5,30 kms**

E S 2 – 4 - 6 MONT RÉAL de 8,00 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes **et Trophées**

PLAN ET INFRASTRUCTURES :

